COMMUNIQUE

AGREMENT DE L'ACTIVITÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES POUR LE COMPTE DE TIERS D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 10 décembre 2015, d'agréer l'activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers de la Société d'Investissement à Capital Risque suivante :

CAPINVEST SICAR

Société d'Investissement à Capital Risque
Régie par Loi n° 1988-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et la loi n° 1994-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Siège Social : App N°6, Escalier A, Espace Zitouna, rue 8368, 1073 Montplaisir, Tunis
.
Capital Social : Un million de dinars (1.000.000 DT)